

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 17 DECEMBRE 2018**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	11
- Nombre de présents :	08
- Nombre de votants :	08
- Convocation du Comité de Gestion le :	07.12.2018
- Convocation distribuée le :	07.12.2018
- Affichage du compte-rendu le :	28.12.2018

PRESENTS :

- MME SIMONNET, Membre du Conseil Municipal
 - M LAURENT, Membre du Conseil Municipal
 - MME LEROY, Représentant le Préfet
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - MME GARCIA VELERDAS, MME BALTHAZARD, M.PILETTE,
Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME MONTUELLE, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, Directrices des écoles
- Fonctionnaires présents : Mme DEMETZ, M. CHAOUAT, MME LANZONI

POUVOIR :

EXCUSÉES :

- MME DOLATA, MME PAGELOT, MME POYDENOT ,Membres du Conseil Municipal
- MME NAVARRETE DEL MANCINO, MME BOUNSIR, Représentantes des parents d'élèves
- MME PICARD-MORLOT, MME WINTER, Directrices des écoles

M. BREUILLE ouvre la séance.

- **Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles portant sur des prestations de transport.**

- **1) EXPOSE DES MOTIFS**

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit, dans son article 28, des dispositions particulières permettant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs entités publiques.

Un groupement de commandes consiste en un regroupement volontaire d'acheteurs publics concernés par l'acquisition de prestations de services, de travaux ou de fournitures de même nature. Les groupements de commandes visent à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et à mutualiser les procédures de marchés.

Tout groupement doit faire l'objet d'une convention constitutive, pour en définir les modalités de fonctionnement. La convention doit notamment désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Considérant les besoins exprimés par la ville d'Essey-lès-Nancy, son Centre Communal d'Action Sociale et sa Caisse des Ecoles en termes de prestations de transport, il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement d'un marché portant sur ces prestations.

La commune assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Comité de la Caisse des Ecoles

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de prestations de transport et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet

approuvé ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

2) Point sur le plan informatique

M LAURENT informe les nouveaux parents d'élèves qu'un plan pluriannuel d'investissement est mis en place par la commune depuis 2014. Le budget consacré est de 100 000 euros sur 5 ans (De 2015 à 2020). Le renouvellement des ordinateurs se ferait tous les 7 ans, à définir le temps de vie des TBI, des tablettes.

Il précise aussi que la commune adhère à la mutualisation de la DSIT avec la métropole : il est proposé aux communes un entretien, du matériel informatique, cela a un coût pour la commune.

M CARDINAL aborde le sujet de l'ENT, Environnement Numérique de Territoire.

3) Projet parentalité

Mme SIMONNET précise que la commune a mis en place une Maison de la Parentalité avec un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent). La mairie a été contacté en début d'année par la MDS (Maison des Solidarités) qui propose la mise en place d'un groupe de parole parents et enfants pour aborder certaines problématiques, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a aussi le même projet, la mairie propose donc de fusionner les 2 projets.

Ce nouveau projet sera en partenariat avec l'Éducation Nationale. Il sera mis en place dès 2019, cela concernera un groupe d'une dizaine de famille, volontariat des parents, les enfants devront avoir entre 6 à 11 ans. La mairie devra mettre en place une formation et trouver des locaux. Déroulé du projet : de mars à juin 2019, 14 séances seront proposées aux familles, séances de 3h00, 1 groupe de parents avec un animateur pendant 1 heure, 1 groupe d'enfants avec un animateur pendant 1 heure puis regroupement parents/enfants pendant 1h00.

La séance est levée à 17h50.

Pour Extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

